

# Le Roux rétablit l'ordonnance allemande sur la détention d'armes en territoire occupé !

écrit par super-resistant2017 | 17 février 2017

**RENDEZ LES ARMES ..... ON VOUS PROTEGE ! SINON GARE A VOUS !**

Le jeudi 12 janvier 2017, notre cher Ministre de l'intérieur, a inauguré le nouveau Service Central des Armes (SCA).

Dans son discours \*, « depuis plus de vingt ans, je me bats contre la détention et la circulation illégales des armes dans notre pays. C'est un des fils rouges, si je puis dire, de ma vie politique. C'est un sujet que je n'ai jamais lâché ».

C'est vrai, car c'est lui qui a été à l'origine de « la loi du 6 mars 2012, relative à l'établissement d'un contrôle des armes, moderne, **simplifié** et préventif ».

Quand vous voyez le mot simplifié dans ce texte de loi, ça veut dire qu'on y trouve tout et son contraire, et que c'est un immonde foutoir pour classer une arme.

Cela veut dire que certaines armes d'avant 1900 sont classées collection D2 « sauf celles qui présentent une dangerosité avérée ». Par exemple, le fusil LEBEL modèle 1886, celui de la bataille de la Marne en 1914 est classé collection, mais le modèle 1886-93 modifié 1915, celui de la Bataille de Verdun, est classé arme C (c'est le même calibre) et ne peut être détenu que par un tireur licencié ou un chasseur à jour de permis ! Je n'ai jamais rencontré un chasseur utilisant un LEBEL à la chasse et je crois même que c'est interdit. !

Par contre ce SCA, n'a pas pour but d'aller récupérer les AK47 détenus illégalement dans les banlieues, faut pas rêver. !

Il s'agit juste de rechercher et saisir les armes détenues par les citoyens comme vous et moi.

J'ai acheté un fusil de chasse en 1975, m'en suis servi quelques années, puis j'ai renoncé à chasser. Si je possède toujours cette arme (ce n'est pas le cas) je suis un grave délinquant car je ne dois plus la conserver, ni la transmettre à mes enfants et dois la remettre GRATUITEMENT aux autorités pour destruction. Quid du droit à la propriété.

Donc ce SCA, est en train de reprendre TOUS les livres de ventes des armureries pour aller contrôler si les anciens propriétaires détiennent toujours ces armes. Comme je n'ai plus ce fusil, il me faudra dire, lorsqu'ils viendront me réveiller au petit matin, à qui je l'ai revendu en 1982 !

Je suis sûr qu'ensuite ils demanderont à toutes les fédérations de chasse de leur fournir les listes des anciens chasseurs pour aller les voir au petit matin. Ensuite viendra les clubs de tir et après .... ?

Peut être qu'ils en viendront à cerner mon quartier ou mon immeuble pour vérifier tout le monde ? Avec eux tout est possible car « ils osent tout et c'est à ça qu'on les reconnaît »

Dans le discours de Le Roux\*, on trouve aussi cette phrase révélatrice « *je me suis forgé une conviction. Une conviction toute simple : personne ne devrait posséder une arme sans raison valable »*

**Se défendre, défendre sa famille, sa maison, son quartier, sa ville, son pays ce n'est pas une raison valable ?**

\*

<http://www.interieur.gouv.fr/Le-ministre/Interventions-du-ministre/Inauguration-du-service-central-des-armes>